Vitrea 160 toutes couleurs - FDS111



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

>RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

|> 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Vitrea 160 toutes couleurs

Code du produit : FDS111

Voir liste des références en annexe

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Peintures & Vernis pour artistes

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: PEBEO SAS.

Adresse : CS 10106 .13881.GEMENOS CEDEX.FRANCE. Téléphone : 33 (0) 4.42.32.08.08. Fax : 33 (0) 4.42.32.01.70.

cdedeyne@pebeo.com www.pebeo.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : 33 (0) 1.45.42.59.59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA http://www.centres-antipoison.net .

> Autres numéros d'appel d'urgence

Belgique: +32 70 245 245 Luxembourg: +352 8002 5500 Suisse: +41 1 145

>RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

> Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (Skin Sens. 1, H317).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

> Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger:



GHS07

Mention d'avertissement :

ATTENTION

Identificateur du produit :

613-326-00-9 2-METHYLISOTHIAZOL-3(2H)-ONE 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE

613-167-00-5 MASSE DE REACTION DE 5-CHLORO-2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET DE

2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1)

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence - Généraux :

P102 Tenir hors de portée des enfants.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

>RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

|> Composition:

- Composition:			
Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: 613-326-00-9	GHS06, GHS05, GHS09	[1]	$0 \le x \% < 0.07$
CAS: 2682-20-4	Dgr		
EC: 220-239-6	Acute Tox. 3, H301		
	Acute Tox. 3, H311		
2-METHYLISOTHIAZOL-3(2H)-ONE	Skin Corr. 1B, H314		
	Skin Sens. 1A, H317		
	Eve Dam. 1, H318		
	Acute Tox. 2, H330		
	Aquatic Acute 1, H400		
	M Acute = 10		
	Aquatic Chronic 1, H410		
	M Chronic = 1		
	EUH:071		
INDEX: 613-088-00-6	GHS05, GHS07, GHS09	[1]	$0 \le x \% < 0.05$
CAS: 2634-33-5	Dgr		
EC: 220-120-9	Acute Tox. 4, H302		
	Skin Irrit. 2, H315		
1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE	Eye Dam. 1, H318		
	Skin Sens. 1, H317		
	Aquatic Acute 1, H400		
	M Acute = 1		
INDEX: 613-167-00-5	GHS06, GHS05, GHS09	В	$0 \le x \% < 0.001$
CAS: 55965-84-9	Dgr	[1]	
	Acute Tox. 3, H301		
MASSE DE REACTION DE	Acute Tox. 2, H310		
5-CHLORO-2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-O	Skin Corr. 1C, H314		
NE ET DE	Skin Sens. 1A, H317		
2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1)	Eye Dam. 1, H318		
	Acute Tox. 2, H330		
	Aquatic Chronic 1, H410		
	M Chronic = 100		
	EUH:071		
	I .	1	

(Texte complet des phrases H: voir la section 16)

Informations sur les composants :

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

>RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

|> En cas de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

Vitrea 160 toutes couleurs - FDS111

|> En cas d'ingestion :

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Movens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser:

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

>RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

> Pour les non-secouristes

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

>RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler ce mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

>RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

|> Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Pays Bas / MAC-waarde (10 december 2014):

 $0.2 i \text{ mg/m}^3$

CAS	I WA:	SIEL:	Cennig:	Definition:	Criteres
55965-84-9	0.05 mg/m3	-	-	-	-
- Suisse (SUVAPRO	2017):				
CAS	VME	VLE	Valeur plafond	Notations	

8.2. Contrôles de l'exposition

2682-20-4

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :

 0.4 i mg/m^3







Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

S SSC

Vitrea 160 toutes couleurs - FDS111

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVC (Polychlorure de vinyle)
- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

|> - Protection du corps

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtement de protection approprié :

En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034 pour éviter tout contact avec la peau.

Type de bottes de protection appropriés :

En cas de faibles projections, porter des bottes ou demi-bottes de protection contre le risque chimique conformes à la norme NF EN13832-2.

En cas de contact prolongé, porter des bottes ou demi-bottes ayant un semelage et tige résistants et imperméables aux produits chimiques liquides conformes à la norme NF EN13832-3.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

>RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique: Liquide Visqueux.

> Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH: 8.80 .

Base faible.

Point/intervalle d'ébullition : Non concerné.

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

Pression de vapeur (50°C) : Non concerné.

Densité : 1.03

Hydrosolubilité : Diluable.

Point/intervalle de fusion : Non concerné.

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non concerné.

Point/intervalle de décomposition : Non concerné.

9.2. Autres informations

COV(g/l): 2.73

>RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

10.4. Conditions à éviter

Eviter:

- le gel

|> 10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

>RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

|> 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Peut entraîner une réaction allergique par contact cutané.

11.1.1. Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

|> 11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

> Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :

CAS 9003-01-4 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

> Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one (CAS 2634-33-5): Voir la fiche toxicologique n° 243.
- 2-Méthyl-4-isothiazolin-3-one (CAS 2682-20-4): Voir la fiche toxicologique n° 290.
- Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1) (CAS 55965-84-9): Voir la fiche toxicologique n° 290.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Codes déchets (Décision 2014/955/CE, Directive 2008/98/CEE relative aux déchets dangereux) :

20 01 27 * peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

15 01 02 emballages en matières plastiques

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

14.1. Numéro ONU

4

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

-

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

_

>RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

|> - Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2018/1480 (ATP 13)

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

>RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

|> Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

	· / •	<u> </u>
Н	301	Toxique en cas d'ingestion.
Н	302	Nocif en cas d'ingestion.
Н	310	Mortel par contact cutané.
Н	311	Toxique par contact cutané.
Н	314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Н	315	Provoque une irritation cutanée.
Н	317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Н	318	Provoque de graves lésions des yeux.
Н	330	Mortel par inhalation.
Н	400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Н	410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Corrosif pour les voies respiratoires.

EUH071 |> **Abréviations** :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods. IATA: International Air Transport Association.

OACI: Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK: Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS07: Point d'exclamation.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : Très persistante et très bioaccumulable. SVHC : Substance of Very High Concern.

Références	Désignation Référence
756461	SET INITIATION V160 COUL 1 6 FLACONS ASSORTIS DE 20 ML
756463	SET INITIATION V160 COOL PASTEL 6 FLACONS ASSORTIS DE 20 ML
756462	SET INITIATION V160 GOOD 1 ACTOD OF LAGGING ACCORDING BE 20 ML
757461	SET EXPLORATION V160 BR - 12 FLACONS ASSORTIS 20 ML
758461	COFFRET COLLECTION V160 COUL 1 10X45ML
111031	VITREA 160 BRILLANT 45ML BLEU CLAIR
111031	VITREA 160 BRILLANT 45ML VERT CLAIR
111032	VITREA 160 BRILLANT 45ML VERT CLAIR
765205	COFFRET INSPIRATION PULSE
765203	3XSET INSPIRATION PULSE V160
758404	VITREA 160 COFFRET ATELIER
754404	VITREA 160 COLLECTION DECOUVERTE 12 FLACONS ASSORTIS DE 20 ML - BRILLAI
753414	VITREA 160 COLLECTION DECOUVERTE 12 LEGGONS ASSORTIS DE 20 ML - DEPOLI
753404	VITREA 160 COLLECTION DECOUVERTE 6 FLACONS ASSORTIS DE 20 ML - BRILLAN
752403	SET V160 3X45ML+1MARQUEUR
758462	COFFRET COLLECTION V160 COUL 2 - 10X45ML
113311	PRES V160 NOEL RELIEF&MED DEP
113066	VITREA 160 45 ML ARGENT MOIRE
113061	VITREA 160 45 ME ARCERT MOIRE
113064	VITREA 160 45ML TURQUOISE MOIRE
112939	V160 FROSTED 45ML CLOUD
112939	V160 FROSTED 45ML ANISEED
	V160 FROSTED 45ML ANISEED V160 FROSTED 45ML MINT
112937 112936	V160 FROSTED 45ML MINT V160 FROSTED 45ML AZURE
112935	V160 FROSTED 45ML AZONE V160 FROSTED 45ML BLUE GITANE
112934	V160 FROSTED 45ML BLUE GITANE
112933	V160 FROSTED 45ML NIAGVE
112933	V160 FROSTED 45ML GRENADINE
112932	V160 FROSTED 45ML GRANGE
112930	V160 FROSTED 45ML LEMON
112539	VIT160 DEP 1L NUAGE
112539	VIT160 DEP 1L ANIS
112532	VIT160 DEP 1L GRENADINE
112100	V160 DEP 10X45ML ASSORTIS
112039	VITREA 160 DEPOLI 45 ML NUAGE
112039	VITREA 160 DEPOLI 45 ME NOAGE
112037	VITREA 160 DEPOLI 45 ME ANIS VITREA 160 DEPOLI 45ML MENTHE
112037	VITREA 160 DEPOLI 45 ML AZUR
112035	VITREA 160 DEPOLI 45 ME AZOR
112033	VITREA 160 DEPOLI 45ML MAUVE
112034	VITREA 160 DEPOLI 45 ML ROSE
112033	VITREA 160 DEPOLI 45 ME ROSE VITREA 160 DEPOLI 45ML GRENADINE
112032	VITREA 160 DEPOLI 45ML ORANGER
112031	VITREA 160 DEPOLI 45 ML CITRON
111920	V160 GLOSS 45ML VEIL WHITE
111919	V160 GLOSS 45ML INK BLACK
111913	V160 GLOSS 45ML ORIENTAL GREEN
111912	V160 GLOSS 45ML EMARALD
111911	V160 GLOSS 45ML TURQUOISE
111908	V160 GLOSS 45ML LAZULI
111907	V160 GLOSS 45ML AMARANTHINE
111906	V160 GLOSS 45ML BENGAL PINK
111905	V160 GLOSS 45ML INDIAN RED
111904	V160 GLOSS 45ML PEPPER RED
111902	V160 GLOSS 45ML PAPRIKA
111901	V160 GLOSS 45ML SUN YELLOW
111513	VIT160 BRI 1L VERT D'ORIENT
111511	VIT160 BRI 1L TURQUOISE
111509	VIT160 BRI 1L SAPHIR
111507	VIT160 BRI 1L AMARANTHE
111507	VIT160 BRI 1L ROUGE INDIEN
111504	VIT160 BRI 1L ROUGE PIMENT
111503	VIT160 BRI 1L PAPRIKA
111100	VITREA 160ASSORTIMENT 10 FLACONS 45 ML
111020	VITREA 160 BRILLANT 45 ML VOILE BLANC
111019	VITREA 160 BRILLANT 45 ML NOIR D'ENCRE
	1

111018	VITREA 160 BRILLANT 45 ML TERRE BRUNE
111017	VITREA 160 BRILLANT 45ML AMBRE
111016	VITREA 160 BRILLANT 45ML POURPRE
111015	VITREA 160 BRILLANT 45ML THE VERT
111014	VITREA 160 BRILLANT 45ML VERT SANTAL
111013	VITREA 160 BRILLANT 45 ML VERT D'ORIENT
111012	VITREA 160 BRILLANT 45 ML EMERAUDE
111011	VITREA 160 BRILLANT 45 ML TURQUOISE
111010	VITREA 160 BRILLANT 45ML LAQUE BLEUE
111009	VITREA 160 BRILLANT 45ML SAPHIR
111008	VITREA 160 BRILLANT 45 ML LAZULI
111007	VITREA 160 BRILLANT 45 ML AMARANTE
111006	VITREA 160 BRILLANT 45 ML ROSE BENGALE
111005	VITREA 160 BRILLANT 45 ML ROUGE INDIEN
111004	VITREA 160 BRILLANT 45 ML ROUGE PIMENT
111003	VITREA 160 BRILLANT 45 ML PAPRIKA
111002	VITREA 160 BRILLANT 45 ML JAUNE SAFRAN
111001	VITREA 160 BRILLANT 45 ML JAUNE SOLEIL
111021	VITREA 160 BRILLANT 45ML ROSE VIF
111022	VITREA 160 BRILLANT 45ML CYAN
111030	VITREA 160 BRILLANT 45ML ROSE CLAIR